

Lyon, le 31 mai 2010

**Objet : calendrier fin d'année**

Madame, Monsieur,

Nous voici bientôt arrivés à la fin d'une nouvelle année scolaire qui, nous l'espérons, permettra à votre enfant de poursuivre sa scolarité dans une voie qui correspond réellement à son propre parcours d'excellence. En effet, si en tant que parents, les décisions d'orientation ne correspondent pas toujours avec les projets que l'on peut nourrir pour son enfant, nous tenons à rappeler que la seule bonne orientation est celle qui permet à ce dernier de réussir et de s'épanouir.

Nous vous assurons que pour notre part, tous les conseils ou décisions que nous sommes amenés à prendre ne sont animés que par ce seul objectif. Concrètement le calendrier du mois de juin nous impose quelques impératifs - convocations des professeurs aux examens (Bac, Brevet,...) - qui nous conduisent à prendre les dispositions suivantes en fonction des éléments à notre disposition à ce jour. Bien sûr, toutes les informations que vous trouverez dans ce document pourront être modifiées en raison d'éléments nouveaux qui seraient portés à notre connaissance d'ici là.

**Vous pouvez d'ores et déjà noter qu'il n'y aura plus de cours au collège à partir du vendredi 25 juin à 16h30.** En effet, l'organisation du diplôme national du brevet nous oblige à libérer les salles de classe à partir du lundi 28 juin. Par ailleurs, les emplois du temps de la semaine du 21 juin au 25 juin seront modifiés selon un emploi qui sera communiqué à votre enfant. Vérifiez chaque jour le carnet de correspondance de vos enfants et pour vous assurer d'une information, n'hésitez pas à contacter le bureau du CPE au 04-37-41-13-19.

- D'une manière générale, notez que les familles qui n'écartent pas l'éventualité de faire appel de la décision d'orientation du conseil de classe du troisième trimestre seront informés téléphoniquement de cette dernière par le professeur principal aux dates suivantes : jeudi 24 juin au plus tard. A l'issue de l'entretien téléphonique avec le professeur principal, les familles souhaitant faire appel de cette décision auprès de la commission diocésaine doivent impérativement téléphoner à l'accueil de l'établissement afin d'obtenir un rendez-vous avec M. Chomel. En raison des dates qui nous sont imposées (dépôt des dossiers dans les centres de commission), ces rendez-vous pourront être donnés très rapidement, c'est-à-dire dans la journée voire la demi-journée qui suit l'appel téléphonique.
- Pour les autres familles, **les décisions d'orientation** (passage, redoublement..) seront annoncées aux enfants via la fiche navette, le dernier jour de classe. **En cas de redoublement, pour envisager une réinscription au sein de notre établissement**, il est nécessaire de contacter Mme Padirac.
- Par ailleurs, pour des raisons de discipline, certains enfants n'ont pas reçu leur dossier de réinscription dans l'attente d'une amélioration dans leur attitude. Si, à ce jour, le dossier n'a pas encore été transmis à l'enfant par son professeur principal cela signifie que les efforts attendus et nécessaires à la réussite de l'enfant n'ont pas été jugés suffisants. Il nous faut donc attendre les conseils de classe afin d'obtenir un bilan précis. A l'issue des conseils de classe, les familles seront reçues par les coordinateurs de niveau afin d'envisager les adaptations à mettre en place pour permettre à l'enfant de réussir aux Minimes. Il va de soi qu'aujourd'hui nous ne pouvons pas préjuger des décisions qui seront prises et nous ne pouvons donner aucune assurance sur la réinscription dans notre collège. Dans l'hypothèse où aucune solution satisfaisante ne soit trouvée dans notre collège pour l'année prochaine, les familles concernées doivent donc envisager une autre solution de scolarisation.
- **L'organisation de la semaine du lundi 21 juin au vendredi 25 juin** se fera comme suit :  
En 5<sup>ème</sup>, les élèves concernés seront au Karellis du 21 au 23 juin. Pendant cette même période, les enfants qui n'y participent pas auront des cours aménagés de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30. **L'ensemble des élèves de 5<sup>ème</sup> n'auront pas classe le vendredi 25 juin.** Les élèves prendront connaissance des résultats des conseils de classe le jeudi 24 juin. Ils seront convoqués ce jour là (une heure dans la journée) selon un calendrier qui leur sera communiqué ultérieurement.
- **Cette fin d'année est également marquée par quelques spectacles ou sorties scolaires.**
  - Lundi 7 juin à 18h30 en salle D. Savio : Soirée Irlande pour les 3<sup>ème</sup> Europe.
  - Jeudi 10 juin à 19h30 en salle D. Savio : Soirée musicale.
  - Vendredi 11 juin : randonnée pédestre pour les élèves de 6<sup>ème</sup>.
  - Samedi 12 juin : Kermesse organisée par l'APEL
  - Mardi 15 juin à 19h : représentation du spectacle des élèves de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> qui ont suivi l'atelier théâtre.
  - Vendredi 18 juin : représentation du spectacle des élèves de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> qui ont suivi l'atelier théâtre.
  - Jeudi 24 juin à 18h : Spectacle des élèves de sixième qui ont suivi l'activité cirque.

En vous assurant de l'entier dévouement de l'ensemble de l'équipe éducative, nous souhaitons à chacun une bonne et studieuse fin d'année scolaire.

N. Padirac  
Coordinatrice du niveau 5°

F. CHOMEL  
Chef d'établissement adjoint

**INSTITUTION SALÉSIENNE NOTRE-DAME DES MINIMES**

École, Collège, Lycée Privés, Classes préparatoires H.E.C  
65, rue des Aqueducs - 69322 Lyon Cedex 05 - Tel: 04 37 41 13 13 - Fax : 04 37 41 13 00  
E-mail : [nd.minimes@lesminimes-lyon.org](mailto:nd.minimes@lesminimes-lyon.org) - site internet : [www.lesminimes-lyon.org](http://www.lesminimes-lyon.org)